



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Commune d'ORMESSON

Département de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de FONTAINEBLEAU

### Compte-rendu du conseil municipal Séance du 18 février 2019

Date de convocation : 18 février 2019 Date d'affichage : 21 février 2019	Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers votants : 10
---	---

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 18 février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain POURSIN, Maire.

Présents :	Mr Alain POURSIN, Maire Mr BEAUJOIS Eric, Mr RAFFALLI Laurent, adjoints Mr Jean BODIN, Mr Patrick LANLARD, Mme Amélie BOISRAME, Mr Jean-Pierre NEHOULT, Mr Eric DARVILLE, Mr Jean-Pierre DIDIER, Mr Christophe LANG conseillers
Représenté(s) :	
Excusé(s) :	
Absent(s) :	Mme Barbara PLASSE
Secrétaire de séance :	Mr Jean-Pierre NEHOULT

Séance publique

Le quorum nécessaire pour délibérer étant atteint, le Conseil Municipal décide d'ouvrir la séance.

## 1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu d'une séance de l'Assemblée délibérante est une mesure de publicité rendue obligatoire par l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales. Et d'autre part c'est un document qui fait foi jusqu'à son inscription en faux.

En vertu de l'article L.2122-22 de la loi n°96-142 du 21 février 1996 du Code des Collectivités Territoriales,

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2. SIGNATURE AVEC LE PNR D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT ET DE MISE À DISPOSITION DE PIÈGES PHOTOGRAPHIQUES**

Le Maire rappelle au Conseil, le problème récurrent que rencontre notre territoire devant la recrudescence de dépôts sauvages.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français, lance un projet de lutte contre les dépôts sauvages. Il propose de mettre en place des pièges photographiques permettant une meilleure surveillance et dans le but d'en limiter les nuisances.

Le PNR demande à la commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'appareils photographiques. Il propose une convention ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition de ces matériels.

Le Maire présente les documents proposées par le PNR et propose à l'ensemble du Conseil municipal, de signer ces deux conventions,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Autorise le Maire à signer les dites conventions.

➤ **Délibération 2019\_02\_01**

## **3. AUTORISATION AU MAIRE DE PROCÉDER AU RÈGLEMENT DE LA 3ÈME ANNUITÉ, CONSÉCUTIF À L'ACHAT DES PARCELLES CADASTRÉES EN SECTION ZB PARCELLES N°10 ET 12.**

Le Maire rappelle qu'il convient de verser l'avant dernière annuité d'un montant de 10000 euros (dix mille euros) pour de l'achat des parcelles cadastrées ZB10 et ZB12.

Les crédits budgétaires n'étant pas prévu à l'article 2111,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Autorise** le Maire à procéder au mandatement de cette somme à l'article 2111 et

**Précise** que ces crédits seront repris au budget primitif 2019.

➤ **Délibération 2019\_02\_02**

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

### **- Éclairage public**

Le Maire informe que les travaux concernant la seconde phase de l'éclairage public débiteront dans les prochains jours pour s'achever au plus tard au début du mois de mars 2019.

### **- Reprise de la voirie**

Le Maire rappelle que la chaussée nécessite certains travaux de reprise. Monsieur Laurent RAFFALLI se charge de prendre contact auprès des entreprises afin d'établir les devis des travaux à

réaliser.

– Chemins

Le Maire fait un point à l'assemblée de l'avancement des travaux de réouverture des chemins en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne.

Il relate également sa rencontre le 17 février 2019, avec le Capitaine Tanguy Bannier responsable du CIS de Nemours. Cette rencontre a permis au SDIS de découvrir ou redécouvrir les différents chemins existant ou en cours de réouverture de notre territoire. Ce dernier a rappelé l'importance du maintien de l'accessibilité, en terme de prévention et de la défense incendie.

Il approuve l'initiative prise par la commune pour la protection de ses massifs forestiers particulièrement sensibles, de par la présence des essences végétales existantes, et le défaut d'entretien d'une grande partie de ces espaces.

– Seine-et-Marne numérique

Le Maire rappelle que nos réseaux filaires sont très anciens et de ce fait vétustes.

Les difficultés de réception de nos différents réseaux de téléphonie sont récurrents sur le territoire communal.

A ce titre, il a rencontré hier en présence de Monsieur Jean-Pierre Nehoult, Conseiller municipal, un représentant du Département, un représentant de Seine-et-Marne Numérique et un représentant de l'opérateur Orange afin d'effectuer une évaluation de la réception de la téléphonie mobile sur notre commune.

Monsieur NEHOULT et l'ensemble de ces représentants se sont rendus sur plusieurs points stratégiques de la commune afin d'effectuer quelques tests de réception de la téléphonie mobile.

Plusieurs dysfonctionnement ont été recensés, et certaines zones blanches ont été relevées.

Nous attendons un retour de Seine-et-Marne Numérique qui permettrait d'améliorer la qualité de ce service.

– SPANC

Monsieur RAFFALLI relate la réunion de travail de la commission SPANC PNR du 07 février 2019. Il informe que dans le cadre de son Onzième Programme de l'Eau, notre commune et la commune d'Amponville sont les deux seules communes éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la mise en conformité des ANC, soit 126 installations.. Il rappelle que notre commune est située sur sa majeure partie, dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable bénéficiant lui-même d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Il indique que pour les habitations concernées par ce périmètre, les modalités de soutien de l'Agence de l'eau pourrait-être les suivantes :

- 50% pour les études,
- 6000€ par installation sous réserve que le taux de financement public n'excède pas 80%,
- 50% des frais de gestion ou 300€ par dossier géré au titre de l'animation pour le SPANC Parc.

Une aide du Département de Seine-et-Marne pourrait venir s'ajouter à l'aide de l'AESN soit :

- 15% sur un plafond de travaux HT de 13000€ au titre des travaux et des études suivies de travaux pour les habitations classées en Priorité Sanitaires et P1 selon l'ancienne classification,
- 10% sur un plafond de travaux HT de 10000€ pour les travaux et les études suivies de travaux pour les anciens P2 et P3.

Les habitations pour lesquelles les enjeux environnementaux sont les plus importants et pouvant bénéficier d'un accompagnement de l'AESN seraient prioritaire dans la limites des 50 opérations

prévues au marché.

A ce titre, une réunion publique sera organisée sur la commune au profit des administrés concernés et un courrier leur sera prochainement adressé.

– Nettoyage des parcelles communales du site archéologique

Le Maire informe que comme il était prévu, s'est déroulé le week-end du 09 et 10 février 2019 sur les parcelles communales du site archéologique des Bossats, le nettoyage nécessaire permettant de dégager l'accès et l'exploration des lieux dans le cadre de l'extension des fouilles à venir, en présence d'une partie de l'équipe de chercheurs du CNRS, sous l'égide de Pierre BODU, d'élus locaux et de quelques administrés bénévoles.

Aucun autre point n'étant proposé, la séance est levée à 22h30.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour extrait conforme, à ORMESSON, le 19 février 2019

Le Maire, Alain POURSIN